

Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
Sous-direction de la Politique de la Ville et de l'Action Citoyenne
Bureau de la Vie Associative
Service de la Participation Citoyenne

2018 DDCT 11. Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (15.000 euros) à huit associations œuvrant dans le 14^{ème} arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par leurs actions, les huit associations présentées ici agissent dans des quartiers populaires au plus près des habitants, contribuant à renforcer l'échange, la convivialité, l'éducation informelle, le partage de valeurs citoyennes, la reconnaissance de la diversité comme richesse. Elles proposent notamment des activités artistiques, des événements collectifs et actions contribuant à la dynamique des quartiers, une éducation à l'utilisation du numérique et au recyclage d'objets.

Toutes ces associations se préoccupent en même temps du développement éducatif, social, économique et culturel des habitants et du quartier. Elles s'appuient sur des partenaires diversifiés aux compétences affirmées afin de contribuer à soutenir des populations en difficulté. Elles agissent le plus souvent en mélangeant les publics notamment lors des temps forts de l'année. Les thématiques de solidarité, d'échange, de responsabilité collective, de « bon voisinage » et de développement durable parcourent l'ensemble des actions présentées ci-dessous.

Pour tenir les engagements pris par le Conseil de Paris lors de la séance de mars 2017, par l'adoption du plan de soutien à la vie associative et à la participation citoyenne consistant à simplifier les démarches des associations et à leur donner plus de sécurité financière et de visibilité, parmi ces huit associations, une d'entre elles bénéficie d'une convention pluriannuelle d'objectifs dans le cadre de la présente délibération, à savoir l'association « Léo Lagrange Nord Ile-de-France ».

L'association « **Carrefour 14** », créée en 1999, anime et gère des centres sociaux et des haltes-garderies en mettant en œuvre un ensemble d'activités destinées aux habitants du quartier, tout particulièrement aux familles et aux personnes isolées. **En 2018**, l'association met en œuvre deux projets, en premier lieu un espace pérenne où les habitants pourront valoriser leurs modes d'expressions culturelles, avec en point d'orgue l'organisation du Festival Quartiers en Culture, en partenariat avec d'autres associations, dont la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs. Le second projet dénommé « Rentrée partagée 14^{ème} », accueille des publics en formation linguistique et les oriente vers les associations les plus adaptées à leurs besoins. Une subvention de 2.000 euros est proposée pour ces deux projets.

L'association « **Dixlesic and Co** », créée en 2011, a pour but de promouvoir et développer la création théâtrale, la poésie orale, l'écriture contemporaine, notamment par la production et la diffusion de spectacles vivants. **En 2018**, l'association projette une série d'activités qui permettent aux participant-e-s de s'exprimer grâce à l'utilisation de l'humour, de renforcer les liens sociaux et interculturels dans les quartiers et de découvrir les univers professionnels de l'audiovisuel et du numérique. Une subvention de 2.000 euros est proposée.

L'association « **La Ressourcerie Créative** », créée en 2015, a pour objet la création d'une recyclerie dans le 14^{ème} arrondissement de Paris afin de contribuer au développement durable. Elle met en œuvre un programme « hors les murs » de sensibilisation au recyclage avec des ateliers créatifs à partir de matériaux de récupération et de réparation. **En 2018**, l'association organisera, une fois par trimestre, au sein du quartier "Cité Blanche", un événement autour du réemploi pour "prouver" que les déchets des uns sont des richesses pour les autres et que la démarche est créatrice de lien tout en œuvrant à la préservation de notre environnement. Une Fête de la Récup autour d'une animation trocs/dons sera organisée et ouverte à tous, avec des ateliers de fabrication d'objets et de réemploi du surplus alimentaire. Une subvention de 2.000 euros est proposée.

L'association « **Léo Lagrange Nord Ile-de-France** », créée en 2015, est un mouvement d'éducation populaire qui intervient dans les champs de l'animation, de la formation qui accompagne les acteurs publics dans la mise en œuvre des politiques éducatives, socioculturelles et d'insertion. **En 2018**, elle organise quatre fêtes de quartier, moments interculturels et de convivialité lors desquels les savoirs faire et les cultures des habitants sont valorisés : repas participatif en collaboration avec les habitants, le conseil citoyen, le conseil de quartier et d'autres partenaires en mai ; un moment festif pour clôturer la fin de l'année scolaire et valoriser les réalisations des ateliers des usagers du centre en juin ; un repas solidaire de Noël, un après-midi festif et un spectacle familial en décembre. Une subvention de 2.000 euros est proposée.

L'association « **Mains agiles** », créée en 2005, met en place des ateliers de loisirs créatifs pour favoriser la participation des habitants, des personnes isolées ou en situation de handicap et contribue à la réinsertion sociale en s'appuyant sur des techniques innovantes. **En 2018**, l'association souhaite continuer à animer ses « ateliers nomades créatifs au service du lien social » pour les habitants du quartier (usagers de l'Ehpad, de l'épicerie solidaire, ateliers seniors ...). Elle créera notamment un atelier cerfs-volants sur la thématique des Jeux Olympiques pour les enfants des centres de loisirs ainsi qu'une Fête des Lumières Sapin de Noël et Pignata en décembre. Une subvention de 1.500 euros est proposée.

L'association « **Régie de Quartier du 14^e - Association Flora Tristan** » créée en 2007, contribue au développement des liens sociaux dans les quartiers et favorise la participation à la vie de la cité ainsi que l'insertion professionnelle et sociale des habitants les plus en difficulté. **En 2018**, elle propose de poursuivre ses actions de transformation de la rue piétonne Paradol en un véritable espace de vie de quartier et de faire ensemble autour de 4 axes : consolider le partenariat au sein du Comité Paradol ; impliquer les habitants dans l'organisation des animations ; ritualiser des temps fédérateurs sur cette rue grâce à plusieurs événements festifs et poursuivre l'embellissement de la rue. Toutes ces activités contribuent à la dynamisation du quartier. Une subvention de 2.000 euros est proposée.

L'association « **Relief** », créée en 2005, se donne pour objectif de promouvoir par l'image les actions sociales et culturelles dans les quartiers populaires du 14^{ème} arrondissement et de développer des initiatives locales. Elle propose une éducation à l'image, dispense des conseils à la réalisation et produit des documentaires. **En 2018**, l'association poursuivra son projet de réalisation des « chartes de bon voisinage » sous forme de bande dessinée ludique, dont le contenu et la forme seront l'œuvre des locataires eux-mêmes, complétant ainsi les documents remis par les bailleurs Paris Habitat et RIVP. Une subvention de 2.000 euros est proposée.

L'association « **Œuvre Participative** », créée en 2010, a pour objet de favoriser des démarches et réalisations d'œuvres participatives dans le domaine des arts plastiques. **En 2018**, l'association propose d'animer des ateliers de création culturelle participative (mosaïque et peinture au sol) pour permettre des moments de rencontre inédits entre habitants de tous horizons, jeunes, enfants, adultes, seniors etc. Une subvention de 1.500 euros est proposée.

Enfin, les associations **Florimont** pour une subvention de 2.750 euros et **Réseau Môm'artre** pour une subvention de 2.500 euros vont faire l'objet de conventions pluriannuelles d'objectifs, dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville, par une prochaine délibération qui sera présentée à votre assemblée en sa séance de juillet.

La dépense correspondante de la présente délibération, d'un montant total de 15.000 euros, sera répartie comme suit :

- Carrefour 14 : 2.000 euros ;
- Dixlesic and Co : 2.000 euros ;
- La Ressourcerie Créative : 2.000 euros
- Léo Lagrange Nord Ile-de-France : 2.000 euros ;
- Mains agiles : 1.500 euros ;
- Régie de Quartier du 14^e - Flora Tristan : 2.000 euros ;
- Relief : 2.000 euros ;
- Œuvre Participative : 1.500 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris